

Facilitez votre retour à domicile après hospitalisation

La Carsat Centre Ouest vous propose
une aide financière : l'ARDH.





Modalités de mise en œuvre

- ✓ **Aides mobilisables** : services d'aide à domicile, téléassistance, aides techniques, portage de repas.
- ✓ Prise en charge de 3 mois maximum.
- ✓ La demande doit être faite avant la sortie d'hospitalisation **par un travailleur social de l'établissement de santé.**

- 1** L'établissement de santé vous propose de solliciter votre Caisse de retraite pour une aide à domicile :
 - ✓ vérification des modalités de mise en œuvre avec l'assistante sociale,
 - ✓ complétude de la demande d'ARDH,
 - ✓ transmission à la Carsat Centre Ouest.
- 2** La Carsat Centre Ouest étudie vos droits et vous informe de sa décision (accord ou rejet).
- 3** Les prestations sont assurées :
 - ✓ **pour l'aide à domicile** : par les intervenants conventionnés de votre choix,
 - ✓ **pour les aides techniques, portage de repas, téléassistance** : par les intervenants de votre choix.
- 4** Un partenaire de la Carsat Centre Ouest vous contactera après votre retour à domicile pour s'assurer de la mise en place des prestations.

Pour toute information



Adressez vous à l'établissement de santé dans lequel vous êtes hospitalisé.



Site internet de la Carsat rubrique **Retraité > Bien vieillir : aides et conseils > Vous aider lors de votre sortie d'hospitalisation**



3960

Service gratuit
+ prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

